

La constitution

Nous tenons également à garantir dans la constitution le droit de tous les Canadiens à profiter des immenses richesses et possibilités que nous offre le Canada. Depuis de nombreuses années, l'Ontario partage sans se plaindre ses recettes fiscales avec d'autres parties du pays pour les aider à développer leur économie. Aujourd'hui, les choses ont changé et d'autres provinces sont en mesure d'assumer une partie de cette responsabilité et de tenir la promesse du Canada envers tous les Canadiens. Les jeunes qui vivent dans des provinces moins avantagées que d'autres ne doivent pas être lésés parce qu'ils ont préféré rester dans leur province, près de leurs familles. Il est essentiel que tous les Canadiens puissent profiter de services gouvernementaux de qualité égale et de possibilités d'emploi aussi nombreuses, quelle que soit la province où ils résident.

Il est essentiel que l'on applique le principe de péréquation si le Canada veut continuer à être un pays uni. Bien que certaines provinces, qui avaient besoin d'une aide constante dans le passé, se soient découvert de nouvelles sources de richesse, le niveau de richesse ne sera jamais uniforme dans toutes les provinces canadiennes. Cependant, dans notre vaste pays, la qualité de la vie est peut-être plus importante que les ressources de son sous-sol terrestre ou sous-marin et plus gratifiante que dans les villes industrielles du centre du Canada. Si nous pouvons conserver nos belles traditions, si nous parvenons à préserver en tant que patrimoine l'union des familles et des municipalités, la péréquation sera perçue non seulement comme un levier économique, mais comme un instrument créateur.

Tout aussi important que les paiements de péréquation pour les provinces, est pour les Canadiens le droit de pouvoir circuler librement et de s'établir n'importe où au Canada. Ce droit en constitue une garantie formelle. Durant bien des années, la solide infrastructure industrielle de l'Ontario a fourni aux Canadiens et aux immigrants venant de toutes les régions du monde l'occasion de bien gagner leur vie. Les villes et villages de l'Ontario se sont enrichis de l'apport de gens venus de toutes les régions du monde et de toutes les régions du pays pour s'y établir. Maintenant encore, avec le déplacement du développement économique, il est indispensable que les Canadiens se sentent chez eux partout dans le pays.

Les provinces de l'Ouest accueillent maintenant nos fils et nos filles qui vont profiter de l'essor que connaît cette région. Pour leur part, les provinces de l'Atlantique sont sur le point de bénéficier de richesses sans précédent grâce en grande partie aux efforts de notre gouvernement pour porter à 200 milles la limite des eaux territoriales canadiennes.

La liberté de circulation et d'établissement, comme celle de parole, constitue un droit fondamental. Tout ce qui pourrait l'entraver porterait atteinte aux idéaux sur lesquels repose le Canada. En consacrant ce droit dans la constitution, nous assurons aux Canadiens qu'ils sont partout chez eux au Canada. Le simple fait d'être né dans une région plutôt qu'une autre n'a jamais empêché personne de profiter du potentiel illimité du Canada. Et cela ne doit jamais être, car sans la liberté de déplacement pour tous les Canadiens, notre pays ne devient qu'une simple réunion de collectivités hermétiques.

Monsieur l'Orateur, je tiens aussi à préciser que j'appuie le principe de la constitutionnalisation des droits des minorités, tant anglophone que francophone, à faire instruire leurs

enfants dans la langue officielle de leur choix, là où le nombre le permet.

Si une constitution doit refléter le caractère d'un pays, elle doit comporter une formule d'amendement qui soit précise et juste. C'est pourquoi je suis en faveur de la formule préconisée par le gouvernement. La formule de Victoria, telle que modifiée, accorde à toutes les régions et, en fait, à toutes les provinces, une bonne mesure de protection qui garantit que leurs intérêts ne seront pas menacés par une petite majorité au pays. Comme elle prévoit le consentement du gouvernement des deux provinces les plus peuplées, l'appui du gouvernement de deux provinces de l'Ouest représentant 50 p. 100 de la population de cette région, et l'approbation du gouvernement de deux provinces de l'Atlantique, la formule de Victoria permettra de procéder à des amendements qui auront la faveur générale de toutes les régions du pays. Les provinces disposent évidemment d'un délai de deux ans après le rapatriement de la Constitution pour adopter une formule à l'unanimité. Les tentatives faites précédemment pour adopter une telle formule n'ont jamais abouti mais on est en droit d'espérer que les premiers ministres seront davantage disposés à s'entendre du fait qu'ils se sentiront talonnés.

J'ai déjà dit que la formule de Vancouver aurait de graves conséquences pour les Canadiens. Cette formule n'est qu'une dérobade en réalité puisqu'elle n'oblige pas les provinces à s'engager à respecter les droits de façon uniforme et cohérente partout au Canada. Si nous voulons rester unis, il faut reconnaître une bonne fois pour toutes qu'il faut cesser d'avoir deux poids deux mesures.

Une des personnes qui est venue me trouver durant les derniers mois représentait un groupe qui voulait s'assurer que le débat constitutionnel ne s'arrêterait pas là. Je lui ai alors promis et je maintiens ma promesse qu'il y aurait encore bien des questions à aborder aux conférences des premiers ministres que cette résolution nous obligera à tenir. Il y a notamment le droit de la famille, les questions relatives au commerce interprovincial et international, la réforme du Sénat, la Cour suprême, la représentation régionale dans les organismes fédéraux et la répartition des pouvoirs.

Par ailleurs, monsieur l'Orateur, tout cela ne veut rien dire si les droits fondamentaux des Canadiens ne sont pas inscrits dans la constitution. Nous devons cesser de comparer des questions comme les droits et la dignité des citoyens canadiens et la représentation régionale au sein du CRTC, malgré toute l'importance que peut avoir cette dernière question. Nous devons cesser de marchander l'égalité des hommes et des femmes pour une réforme du Sénat. N'attendons pas que la question des attributions relatives aux ressources sous-marines soit réglée avant de dire aux personnes âgées et infirmes qu'elles peuvent enfin contribuer à bâtir l'avenir du Canada.

Le Parlement doit répondre à la question la plus importante qui se soit posée au Canada depuis 1867. Qu'est-ce qui doit avoir la priorité, les droits du peuple ou les droits des gouvernements? Répondons donc sans hésiter que «c'est le peuple qui doit avoir la priorité». Il est temps que nous sortions de cette impasse.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un privilège de prendre la parole sur cette très importante résolution et l'amendement présenté par mon collègue, le député de Provencher (M. Epp).